

Annexe 4 : Descriptif des travaux

Préconisations techniques

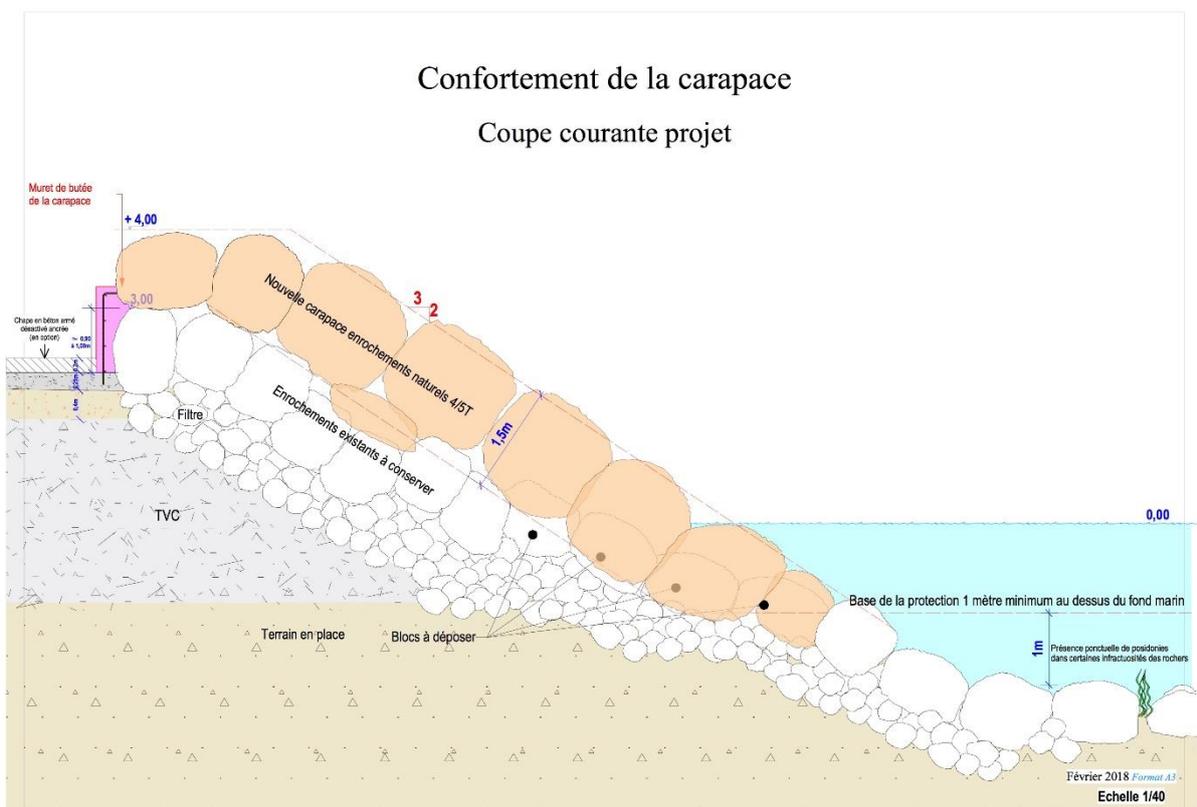
La digue du large présentant des désordres spécifiques suivants les zones, les principes de réparation seront également particulier à chacune d'entre elles.

S'agissant de la carapace de protection de la digue du large, Il convient de la conforter, afin d'assurer sa stabilité générale et améliorer la protection vis-à-vis des franchissements en rehaussant sa cote d'arase d'environ 1 m.

Ainsi, après avoir déposé et stocké provisoirement le mobilier urbain, les travaux s'effectueront par voie terrestre, sur une berme provisoirement élargie pour constituer une piste de chantier. Dans un premier temps, le talus de la carapace existante sera réglé aux pentes du projet (3 H / 2 V ou 4 H / 3 V, selon les zones), la nouvelle carapace s'ancrera dans la carapace existante à 1m au minimum au-dessus du fond marin. Aucune souille ne sera créée dans le terrain naturel.

Les blocs d'enrochements naturels 4/5 T d'apports, seront soigneusement posés en une seule couche, d'épaisseur 1,5 m. l'arase finale de la digue atteindra la cote + 4 NGF.

Par ailleurs, un muret de butée de la carapace d'un mètre de hauteur, en béton armé, ancré dans la dalle existante, sera construit en tête, sur tout le linéaire.



Côté port, après dépose des bornes de livraison, du platelage, des bollards sur piles et démolition des escaliers existants, les travaux, effectués par voie terrestre, concerneront le réglage du talus en enrochements (dans sa partie immergée), avec des apports complémentaires de blocs 2/3T. Dans sa

partie émergée, le talus sera également reprofilé et sera complété par un apport de blocs 300/500 kg percolés au béton.

De plus, une longrine filante en béton armé préfabriqué sera incorporée dans la pente, de pile à pile, pour buter le perré. La hauteur de la longrine, de 0,40 m de large, variera en fonction des zones (entre 0,50m et 1,00m).

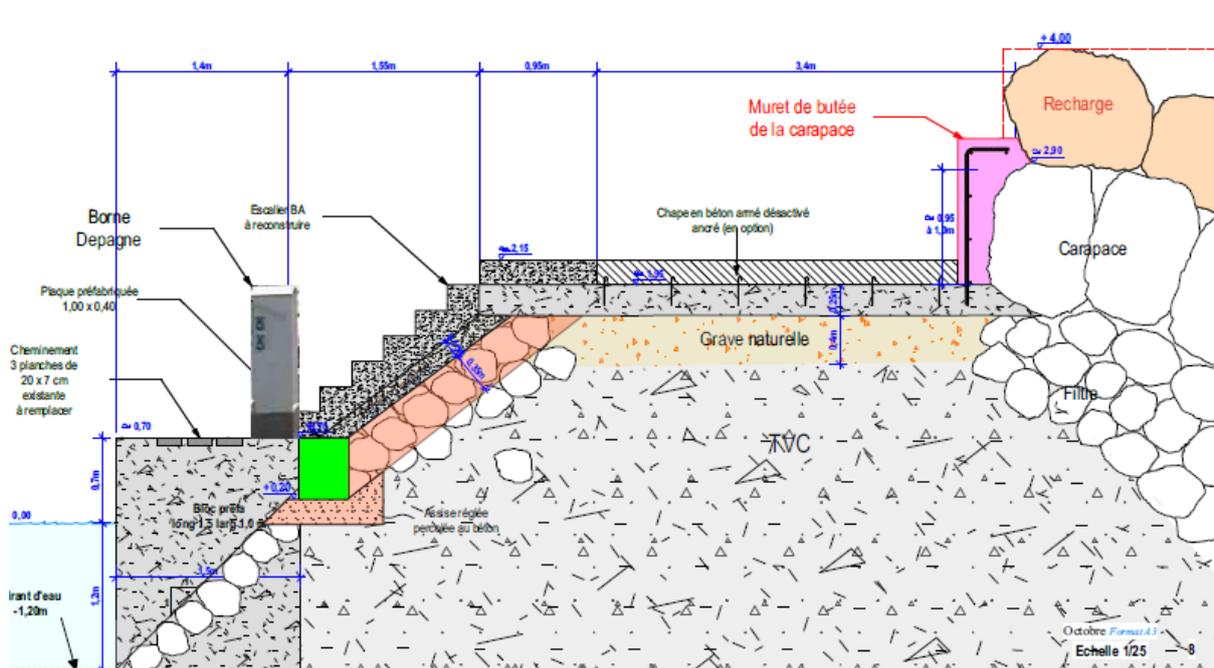
Le réglage du talus s'effectuera plot par plot, en raison de l'état actuel de l'ouvrage, afin de ne pas aggraver la déstabilisation avant confortement.

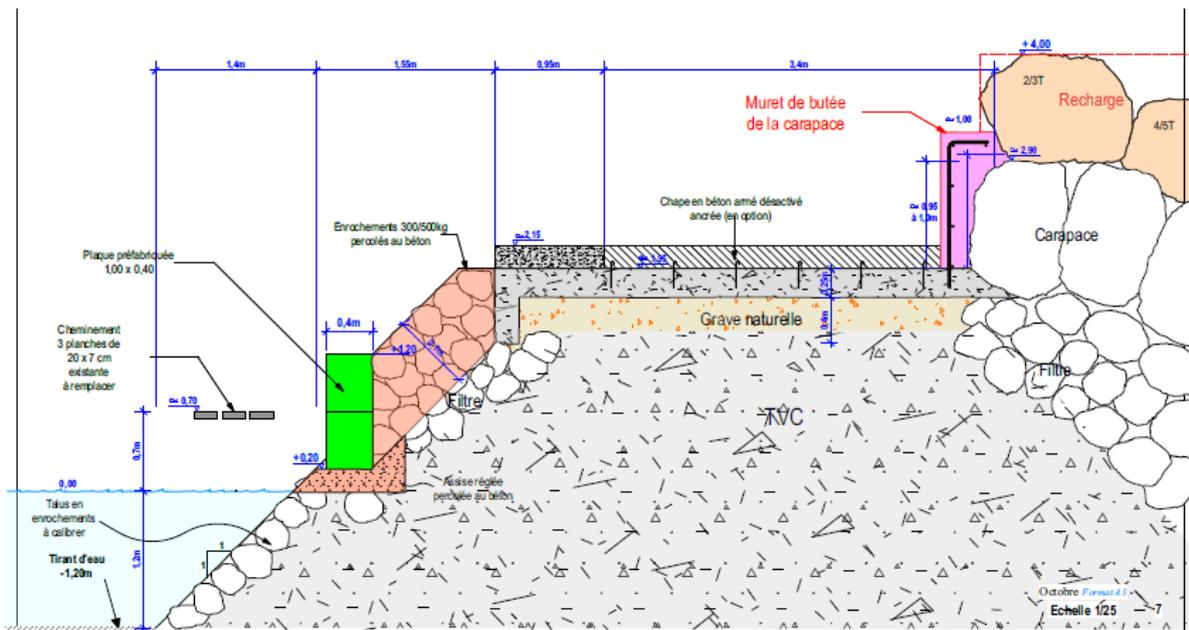
Enfin, les escaliers en béton armé seront reconstruits (suivant implantation figurant au plan masse du projet), fondés sur le talus d'enrochements percolés au béton (dont l'épaisseur de couche est réduite à 0,35 m au droit de cette zone) et sur une couche de béton d'assise d'épaisseur 0,15 m).

A la fin des travaux, de nouveaux réseaux portuaires de distribution seront mis en œuvre et les bornes de distribution des réseaux, reprises du stock provisoire seront réimplantées, comme le mobilier urbain et les candélabres.

Un nouveau platelage bois sera installé de pile à pile.

Le nouveau dispositif d'amarrage, en remplacement des bollards actuels et de la chaîne filante, sera constitué d'organeaux scellés à la résine sur la partie frontale des piles, et d'une nouvelle chaîne filante manillée à ceux-ci.





Sur la troisième zone de travaux, le haut de plage sera terrassé, afin de constituer un massif parafouille en enrochements liés au béton, recouvert par un cordon d'enrochement de protection.

Ces travaux permettront d'isoler les fondations du bâtiment et de les protéger vis-à-vis de l'érosion.

Les galets, mis provisoirement en stock pendant les travaux de terrassement seront réemployés lors du reprofilage final de la plage.

